

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)**

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Commerce Intérieur

Objet de la prestation : renouvellement de la carte de commerçant étranger.

Conditions d'obtention

-présenter un dossier comportant les pièces demandées

Pièces à fournir

Pour les Personnes Physiques

- 1-imprimé de demande de carte de commerçant étranger à retirer de la direction du commerce intérieur
- 2- l'original du bulletin N°3 ou extrait du casier judiciaire
- 3- l'original du certificat de non faillite ou déclaration sur l'honneur avec signature légalisée
- 4- copie certifiée conforme du certificat de résidence
- 5- photocopie de la dernière carte de commerçant obtenue
- 6- l'original de l' attestation de solde fiscale

Pour les Personnes Morales

- 1-imprimé de demande de carte de commerçant étranger à retirer de la direction du commerce intérieur
- 2-l'original du bulletin N°3 ou extrait du casier judiciaire au nom du représentant légal de la société
- 3-l'original du certificat de non faillite ou déclaration sur l'honneur avec signature légalisée au nom du représentant légal de la société
- 4- copie certifiée conforme du certificat de résidence au nom du représentant légal de la société
- 5- photocopie de la dernière carte de commerçant obtenue
- 6- l'original de l'attestation de solde fiscale

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt du dossier 2- Examen du dossier par la commission consultative citée dans le décret – loi n°61-14 du 30-08-1961 3- Constat du local par les agents du Ministère 4- Renouvellement de la carte en cas d'accord	La commission consultative citée dans le décret – loi n°61-14 du 30-08-1961 - Autres Ministères et établissements en fonction de l'activité si nécessaire	-deux mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier

Service : Ministère du Commerce et de l'Artisanat (Bureau d'ordre central)
 Adresse : 37 avenue Kheireddine pacha 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction du commerce intérieur (service des activités réglementées et des cartes de commerçant étranger)
 Adresse : 1 , rue d'Irak Tunis(bâtiment de l'office du commerce de la Tunisie)

Délai d'obtention de la prestation

deux mois à partir de la date de dépôt du dossier complet

Références législatives et/ou réglementaires

- Décret - Loi n°61-14 du 30-08-1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales telque modifié par la loi n°84-85 du 11 Août 1985.
- Arrêté du 14-09-1961 relatif à la carte de commerçant et aux modalités d'agrément pour l'exercice de certaines activités commerciales.